

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 10 mars 2026

Rapporteur : Serge Lecrosnier




QUESTION N° 02 :

Affectation du résultat 2025

Au vu des éléments du compte financier unique 2025, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat selon le tableau ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

<p>Signature du maire</p>  	<p>Signature du secrétaire de séance</p> 	<p>Date de mise en ligne</p> <p>12.03.2026</p>
---	--	--

76600
Code INSEE

Commune de SAINT-LEONARD
Commune

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 076-217606003-20260310-20260102-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Serge LECROSNIER, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 369 421.83 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		836 467.36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		532 954.47 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		1 369 421.83 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-436 127.57 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-19 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E	-455 127.57 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 369 421.83 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		455 127.57 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		914 294.26 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Serge LECROSNIER, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A, le .

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 10 mars 2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	18

(Excepté pour l'adoption du CFU où le maire ne prend pas part au vote)

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 03 mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, **Maire**

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT
et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER **Adjoints au maire**

Monsieur Victor BALIER, **Conseiller municipal délégué**

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER; Messieurs Dany DEFONTAINE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE (arrivé à la question n°1)

Conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Elvira HACHE, Marie-Pierre PRIEUR (pouvoir à Nathalie LETELLIER), Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à François DAUDRUY), Yohan MICHEL (pouvoir à Claude MAGUET).

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un **secrétaire de séance** pris au sein du Conseil ; **Monsieur Serge LECROSNIER** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le



ID : 076-217606003-20260310-20260102-DE